



L'objectif de cette présentation est de vous donner les principales caractéristiques de l'action Erasmus + des Alliances pour l'innovation.

Pour information, cette présentation n'engage aucunement la Commission européenne et les documents de référence pour cette action restent le guide du programme Erasmus+, en version anglaise <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/programme-guide/erasmusplus-programme-guide>.

AC2 : Les opportunités de coopération



Il existe plusieurs types de projets possibles dans l'action clé 2 du programme Erasmus+. Les projets décentralisés qui sont gérés par l'Agence Erasmus+ Education Formation France. Deux types de projet sont possibles : les Partenariats de coopération et les partenariats simplifiés.

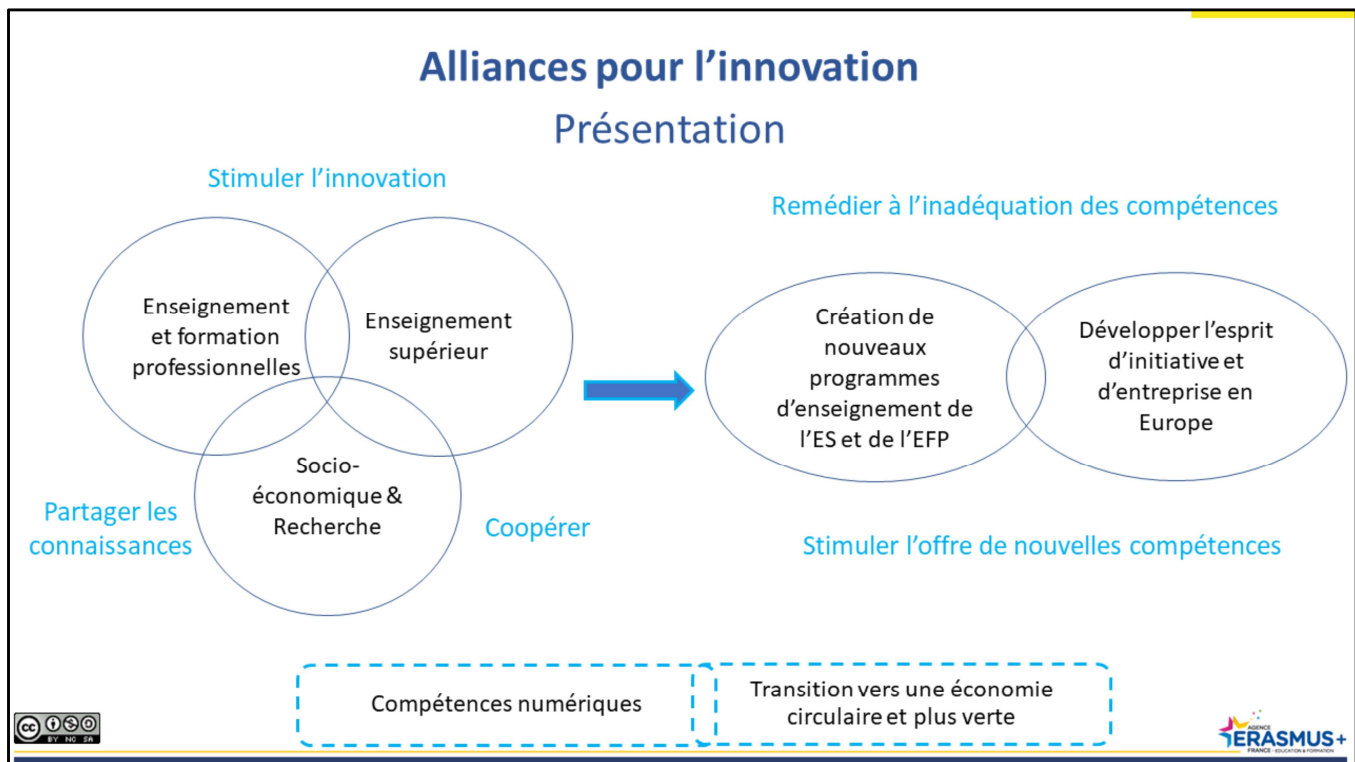
Il existe également des actions centralisées (cadres en pointillé).

L'Agence Exécutive Education et Culture, située à Bruxelles (EACEA) gère les actions centralisées comme les Alliances de l'innovation.

L'EACEA intervient tant sur la promotion que le financement et l'évaluation. Pour ces actions, les agences nationales sont des points de contact et n'interviennent pas dans les processus de sélection et gestion.

Ce document est consacré à la présentation des Alliances pour l'innovation.

Retrouvez ces actions sur le site <https://monprojet.erasmusplus.fr>



Présentation générale des alliances pour l'innovation :

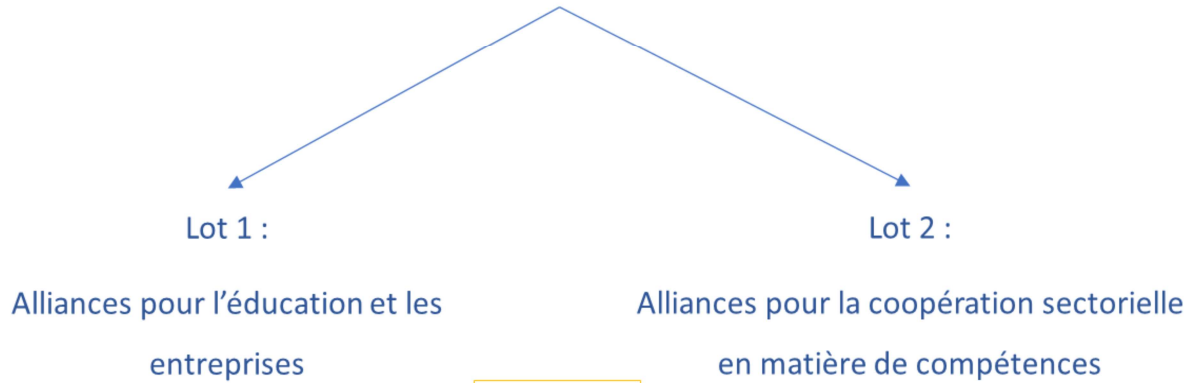
Les alliances pour l'innovation visent à renforcer la capacité d'innovation en Europe par la coopération et le partage de connaissances entre l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels (tant initiaux que continus), et l'environnement socio-économique au sens large, y compris la recherche.

Elles ont pour objectif de stimuler l'offre de nouvelles compétences et à **remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences en concevant et en créant de nouveaux programmes d'enseignement** pour la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. Elles visent également à soutenir le développement de l'esprit d'initiative et de l'esprit d'entreprise dans l'UE.

Elle ont donc pour objectif de stimuler l'innovation, en mettant l'accent sur :

- les **compétences numériques** (de plus en plus importantes dans tous les profils d'emploi).
- la **transition vers une économie circulaire et plus verte**

Alliances pour l'innovation



Les alliances sont divisées en 2 lots, de dimensions et d'exigence différentes :

Lot 1 : Alliances pour l'éducation et les entreprises

Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences.

Une organisation peut être impliquée dans plusieurs propositions.

Retrouvez toutes les modalités dans le guide du programme <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/programme-guide/erasmusplus-programme-guide>

Lot 1 : Alliances pour l'éducation et les entreprises

Objectifs

Innovation dans
l'enseignement et
l'apprentissage

Encourager la
responsabilité sociale
des entreprises

Stimuler l'esprit
d'initiative, l'esprit
d'entreprise

Améliorer la qualité
des compétences

Connaissances
communes entre ES,
EFP, recherche, secteur
public et entreprise

Soutenir des
enseignements
efficaces et
performants



Voici les objectifs du lot 1 des Alliances pour l'innovation, appelé Alliances pour l'éducation et les entreprises.

- Favoriser des **approches nouvelles, innovantes et multidisciplinaires dans l'enseignement et l'apprentissage**. Comme par exemple la conception de formation, les techniques d'évaluation ou encore des environnements d'apprentissage.
- Encourager la **responsabilité sociale des entreprises** (par exemple, l'équité, l'inclusion, les changements climatiques, la protection de l'environnement et le développement durable);
- Stimuler l'**esprit d'initiative** ainsi que l'**esprit d'entreprise**, conformément au cadre européen des compétences entrepreneuriales

(<https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC101581/lfna27939enn.pdf>)

- Améliorer la **qualité et la pertinence des compétences existantes et nouvelles**
- Faciliter le partage et la **création commune de connaissances** entre l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels, la recherche, le secteur public et le secteur des entreprises;
- Développer et soutenir des systèmes d'enseignement supérieur et d'enseignement et de formation professionnels **efficaces et performants**, qu'ils soient connectés, inclusifs et qui contribuent à l'innovation.

Pour le lot 1, les projets peuvent porter sur le secteur de l'enseignement et de formation professionnels OU sur le secteur de l'enseignement supérieur, OU les deux.

Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences

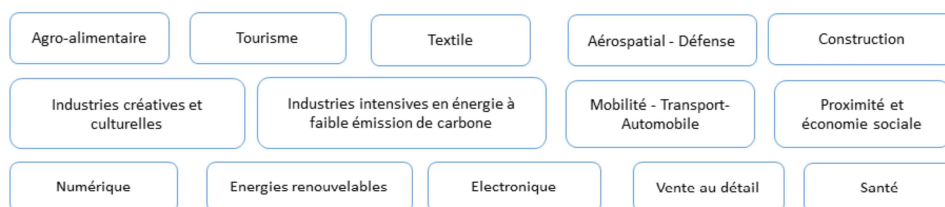
Objectifs

Soutenir la mise en œuvre, contribuer aux travaux, construire la base du [Pacte pour les compétences](#)

Améliorer des compétences et la requalification de la main-d'œuvre, en répondant aux besoins du marché du travail

Réduire les pénuries et l'inadéquation des compétences qui entravent la croissance dans des **domaines spécifiques**

Concevoir des formations et les déployer rapidement pour les nouvelles professions



Concernant les objectifs du Lot 2 appelé **Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences**, ils visent à soutenir la mise en œuvre, contribuer aux travaux et construire la base du **Pacte pour les compétences** (<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1517&langId=en>).

L'objectif principal du Pacte pour les compétences est de mettre en place des **mesures concrètes** pour **améliorer les compétences** des personnes en vue d'un perfectionnement et/ou d'une **requalification professionnelle**. Ces mesures devront prendre en compte les besoins du marché du travail, soutenir les transitions vertes et numériques et s'inscrire dans des stratégies nationales, régionales et locales en matière de compétences et de croissance.

Le lot 2 vise particulièrement à **réduire les pénuries et l'inadéquation des compétences** qui entravent la croissance dans des domaines spécifiques

Ces domaines spécifiques concernent **14 écosystèmes industriels** qui sont identifiés dans la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.

Voici les 14 écosystèmes industriels identifiés.

Enfin le dernier objectif du lot 2 est de **concevoir de nouvelles formations** et de les **déployer rapidement** au niveau local et régional pour les nouvelles professions qui émergent.

Les propositions pour le lot 2, à savoir, la conception de programmes de formation initiaux et continus doivent couvrir le niveau secondaire (c'est à dire les niveaux 3 à 5 du Cadre Européen des Certifications) et le niveau supérieur (c'est à dire les niveaux 6 à 8 du Cadre Européen des Certifications)

Alliances pour l'innovation

Composition du partenariat

Lot 1 : Alliances pour l'éducation et les entreprises

8 partenaires de 4 pays du programme E+ dont au moins :

- 3 acteurs du marché du travail
- 3 organismes d'éducation dont au moins 1 EES et 1 EFP

2 ou 3 ans

1M ou 1,5M€

Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences

12 partenaires de 8 pays du programme E+ dont au moins :

- 5 acteurs du marché du travail
- 5 organismes d'éducation dont au moins 1 EES et 1 EFP

4 ans

4 M€

Le candidat doit être un organisme d'un pays du programme



Voici les critères d'éligibilité concernant la composition du partenariat des alliances pour l'innovation :

Pour le lot 1 : le partenariat doit être composé d'au moins 8 partenaires venant de 4 État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme. Parmi les 8 organismes partenaires, il doit y avoir au moins 3 acteurs du marché du travail (entreprises ou organisations représentatives, telles que des chambres consulaires, des syndicats ou des associations professionnelles) et au moins 3 organismes d'enseignement et de formation (EFP et/ou EES). Le partenariat doit être également composé d'au moins un établissement d'enseignement supérieur et un organisme d'EFP.

Pour un projet de deux ans, la subvention maximale est de 1M€, pour un projet de 3 ans, 1,5M€.

Pour le lot 2 : le partenariat doit être composé d'au moins 12 partenaires venant de 8 État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme. Parmi les 12 partenaires, il doit y avoir au moins 5 acteurs du marché du travail et au moins 5 organismes d'enseignement et de formation (EFP et/ou EES). Le partenariat doit également être composé d'au moins un établissement d'enseignement supérieur et un organisme d'EFP.

La durée des projets pour le lot 2 est de 4 ans, la subvention maximale accordée est de 4M€.

Pour les 2 lots, Le candidat doit être un organisme situé dans l'un des 33 pays du programme (Les 27 pays membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède) et 6 pays tiers associés au programme : Islande, Liechtenstein, Serbie, Macédoine du Nord, Norvège, Turquie).

La participation d'organismes issus de pays tiers non associés au programme doit apporter une valeur ajoutée essentielle à l'alliance.

Les dates limites des candidatures sont indiquées chaque année dans le guide du programme Erasmus+ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/programme-guide/erasmusplus-programme-guide>.

Alliances pour l'innovation

Exemples d'activités soutenues

Lot 1 : Alliances pour l'éducation et les entreprises

- Élaborer des parcours flexibles entre l'EFP et l'ens. sup
- Recenser les besoins du marché, adapter l'offre d'enseignement et concevoir des programmes intégrant l'apprentissage en milieu professionnel.
- Mettre au point des programmes de formation continue au sein des entreprises
- ...

Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences

- Elaborer une stratégie en matière de compétences sur l'écosystème industriel retenu
- Concevoir des programmes d'étude et de formation
- Elaborer les contenus de formation pour les profils professionnels émergents
- Mettre en œuvre et déployer ces programmes
- ...



Toutes les activités à mettre en œuvre sont listées par lot dans le guide Erasmus+.

Voici 3 exemples d'activités soutenues dans le lot 1 :

Élaborer des parcours flexibles entre l'EFP et l'ens. sup

Recenser les besoins du marché, adapter l'offre d'enseignement et concevoir des programmes intégrant l'apprentissage en milieu professionnel.

Mettre au point des programmes de formation continue au sein des entreprises

Retrouvez l'intégralité des activités possibles dans le guide.

Voici quelques exemples d'activités principales à mettre en œuvre dans le lot 2 :

Elaborer une stratégie en matière de compétences sur l'écosystème industriel retenu

Concevoir des programmes d'étude et de formation

Elaborer les contenus de formation pour les profils professionnels émergents

Mettre en œuvre et déployer ces programmes.

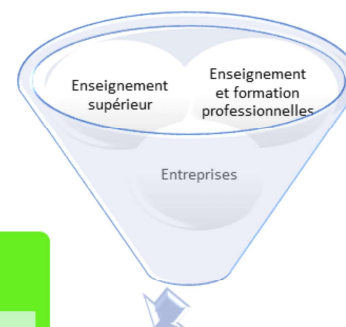
Alliances pour l'innovation Impacts attendus

Coopérer de manière stratégique et durable, renforcer les synergies, la capacité d'innovation de l'Europe et partager les connaissances

Encourager l'innovation, les nouvelles compétences, l'esprit d'initiative et d'entreprise

Développer des écosystèmes régionaux, apporter directement une contribution à l'économie en intégrant l'apprentissage par le travail

Cibler les défis sociétaux, se concentrer sur les besoins des citoyens et accélérer la modernisation de l'enseignement supérieur et de l'EFP



« Alors que les universités disposent de connaissances et de données issues de la recherche qui leur permettent d'apporter une contribution directe aux petites et moyennes entreprises afin de stimuler les économies locales, les prestataires d'EFP fournissent les compétences nécessaires aux entreprises et sont en mesure de favoriser la croissance de l'économie locale. »

Voici les impacts attendus pour les Alliances de l'innovation.

Les alliances pour l'innovation sont ancrées dans une coopération stratégique et durable entre l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et les entreprises qui travaillent ensemble pour renforcer les synergies, la capacité d'innovation de l'Europe et partager les connaissances. Les Alliances visent à encourager l'innovation, les nouvelles compétences, l'esprit d'initiative et l'esprit d'entreprise.

Ces alliances entre l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels et les entreprises doivent contribuer au développement des écosystèmes régionaux et apporter directement une contribution précieuse à l'économie, en intégrant l'apprentissage en milieu professionnel.

Enfin, à plus grande échelle, les alliances pour l'innovation doivent cibler les défis sociétaux et économiques, en matière d'éducation et d'emploi, et prendre en considération des domaines clés tels que les défis de l'innovation, l'offre de compétences, les changements climatiques, l'économie verte, la démographie, la numérisation et l'intelligence artificielle. Les alliances pour l'innovation se concentreront sur les besoins des citoyens et accéléreront la modernisation de l'enseignement supérieur et de l'EFP.

Il est attendu que les impacts de ces projets, le partenariat, les activités, les résultats devront se poursuivre une fois le projet terminé.

Alliances pour l'innovation

Impacts attendus - Textes de référence

Pacte pour les compétences

Stratégie européenne en matières de compétences

Agenda 2030

Déclaration de Paris

Agenda renouvelé pour l'enseignement supérieur

Espace européen de l'éducation

Green Deal

Plan de relance européen



Le guide du programme Erasmus+ fait référence à des textes stratégiques que les candidats devront prendre en compte dans la préparation de leur projet.

Concernant les impacts attendus des Alliances pour l'innovation, le texte de référence est le **Pacte pour les compétences** (<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1517&langId=en>), qui émane de la **Stratégie européenne en matière de compétences** (<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1223&langId=en>). Etant donné que le Pacte pour les compétences établit un cadre pour la diffusion et l'exploitation des résultats des projets des Alliances pour l'innovation, les résultats des Alliances, notamment du lot 2, ont pour vocation à alimenter le Pacte pour les compétences.

De plus, les Alliances aideront :

- à mettre en œuvre la communication de l'UE sur l'**Agenda renouvelé pour l'enseignement supérieur** (https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_en)
- contribueront à la création d'un **Espace européen de l'éducation** (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52017DC0247>)
- contribueront à la mise en œuvre des stratégies de l'UE pour l'industrie et les PME (2021).

Les Alliances pour l'innovation tiendront compte également :

- des objectifs de développement durable de l'**Agenda 2030** (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>)
- de la **Déclaration de Paris** (<https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>) sur le changement climatique, aidant ainsi la Commission européenne à mettre en œuvre son nouveau **Green Deal** (https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_en.pdf) et le **plan de relance européen** (https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_en).

Les bénéfices reconnus des Alliances pour l'innovation

Pour les établissements d'enseignement et de formation

- De nouvelles formations **enrichissant l'offre dans l'ens sup et l'EFP**
- Un contenu pédagogique en **meilleure adéquation avec les besoins** des entreprises et du monde du travail
- Développement de liens importants avec les **acteurs économiques**

Pour les entreprises

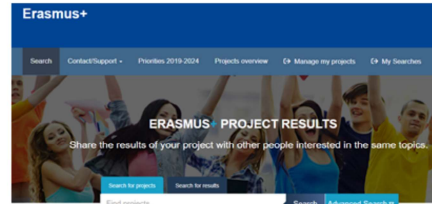
- Transfert d'innovation en faveur de leur **capacité d'innovation**
- **Formations de qualité** pour les cadres et le personnel, les entrepreneurs
- Identification et recrutement de **jeunes talents**
- **Ouverture à l'international**

Pour les apprenants

- Meilleures **perspectives d'emploi**, contacts avec le **monde de l'entreprise**
- Développement des **compétences entrepreneuriales**
- Opportunités de **formations axées sur les besoins et les compétences**

Exemples de projets

- **S'inspirer des précédents projets financés avec E+PRP**



- **Projet ProCESS**
Processing Complexity with Emotional, Sensorial and Spiritual capacities
Coordonné par l'UCLy Université Catholique de Lyon
9 partenaires de 4 pays - 850.000 €



Pour vous aider à mieux comprendre cette action et vous inspirer des précédents projets financés par le programme Erasmus, vous pouvez aller consulter la plateforme des résultats de projet E+PRP : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects_en

Voici un exemple de projet financé dans le cadre des Alliances de la Connaissance en 2020, sur la précédente programmation. Le projet Process est coordonné par l'Université Catholique de Lyon, il est composé de 9 partenaires venant de 4 pays du programme : la France, la Finlande, la Lettonie et la Roumanie. Le budget obtenu pour ce projet est de 850 000 €.

L'objectif de ce projet porte sur la formation des managers, il vise à développer une méthode dans les entreprises pour s'éloigner de la prise de décision traditionnelle et rationnelle pour aller vers une résolution des problèmes qui utilise les compétences sensorielles, émotionnelles et spirituelles du personnel.

Ce projet va créer des modules de formation et tester la méthodologie sur des cas réels dans les entreprises partenaires du projet. Enfin, la méthodologie développée va être transposée dans des programmes d'enseignement déjà existants dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les établissements de formation professionnelle partenaires du projet.

<https://processproject.eu/>

Alliances pour l'innovation

Critères d'évaluation

4 critères

PERTINENCE DU PROJET <i>Sous critères : lien avec les politiques et initiatives européennes, objectif, cohérence, innovation, plus-value européenne, représentativité des partenaires, compétences vertes</i> En plus pour le lot 1 : <i>compétences numériques, compétences au changement (résilience)</i> En plus pour le lot 2 : <i>représentativité de l'écosystème industriel, technologies numériques et technologies clés, y compris les compétences en matière d'intelligence artificielle</i>	25 points
QUALITE DE LA CONCEPTION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET <i>Sous critères : cohérence, structure du projet, méthodologie, management, programme de travail, reconnaissance et validation des qualifications, budget, contrôle qualité</i>	30 points
QUALITE DU PARTENARIAT ET DES MODALITES DE COOPERATION <i>Sous critères : composition du partenariat, engagement des partenaires, tâches, collaboration-esprit d'équipe, plus-value projet-bénéfices, implication des pays partenaires</i>	25 points
IMPACT <i>Sous critères : exploitation, diffusion, impact, droit d'accès, durabilité</i>	20 points

- Au moins 70/100
- Au moins la moyenne à chaque critère



Concernant les critères d'évaluation des alliances pour l'innovation, ils sont identiques pour les lots 1 et 2 exceptés pour la pertinence du projet où chaque lot a des critères spécifiques supplémentaires. La définition de chaque sous critère est présentée dans le guide Erasmus+.

Le premier critère sur 25 points : la pertinence du projet

Le lot 1 a deux sous critères supplémentaires spécifiques : les compétences numériques et les compétences au changement.

Et le lot 2 a également deux critères spécifiques: la représentativité de l'écosystème industriel et les technologies numériques et technologies clés, y compris les compétences en matière d'intelligence artificielle.

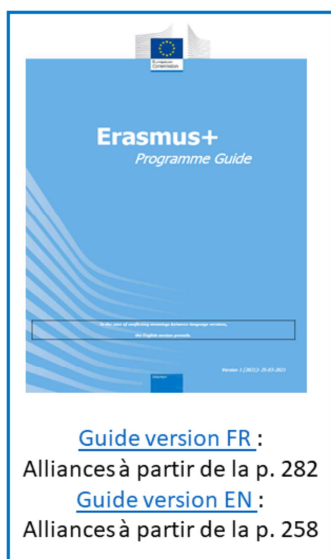
Le deuxième critère sur 30 points: la qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet

Le troisième critère sur 25 points : la qualité du partenariat et les modalités de coopération

Et le quatrième sur 20 points : l'impact

Ces projets sont notés sur 100. La candidature doit obtenir la note d'au moins 70/100 et au moins la moyenne à tous les critères pour être finançable.

Les ressources et date de clôture



La date de clôture des alliances pour l'innovation est fixée au 15 septembre 2022 à 17h (heure de Bruxelles)

L'EACEA organisera un webinaire sur cette action en mars 2022



Voici les ressources documentaires pour les alliances.

Cette action est présentée dans le guide du programme Erasmus+, disponible en version anglaise, française et dans toutes les langues de l'UE.

[Guide version FR](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2022-erasmusplus-programme-guide_fr_95.pdf) : https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2022-erasmusplus-programme-guide_fr_95.pdf Alliances à partir de la p. 282

[Guide version EN](https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-11/2022-erasmusplus-programme-guide.pdf) : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-11/2022-erasmusplus-programme-guide.pdf> Alliances à partir de la p. 258

Vous trouverez également des informations sur le site de l'EACEA : https://www.eacea.ec.europa.eu/index_fr.

Plateforme de candidature :

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-search>

Si vous avez des questions sur les alliances, vous pouvez les poser à l'EACEA à l'adresse suivante :

EACEA-EPLUS-ALLIANCES@ec.europa.eu

BIBLIO-WEBOGRAPHIE UTILE

- Cadre européen des compétences entrepreneuriales (EntreComp)
- Stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience
- Les 14 écosystèmes industriels définis dans la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe
- Plan de coopération sectorielle en matière de compétences
- Les stratégies de spécialisation intelligente
- La plateforme de collaboration des clusters européens
- L'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)
- Nouvelle stratégie en faveur de l'enseignement supérieur
- Espace européen de l'éducation
- Les objectifs de développement durable : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/> ; <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement> ; https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf ; [HTTPS://EC.EUROPA.EU/INFO/STRATEGY/RECOVERY-PLAN-EUROPE_FR](https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_fr) ; https://europa.eu/new-european-bauhaus/index_fr



Liste complète des liens ressources dans le guide Erasmus+ 2022



- Cadre européen des compétences entrepreneuriales (EntreComp) : <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC101581/lfna27939enn.pdf>
- Stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1223>
- Les 14 écosystèmes industriels définis dans la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020DC0102>
- Plan de coopération sectorielle en matière de compétences : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1415&langId=fr>
- Les stratégies de spécialisation intelligente : <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/home>
- La plateforme de collaboration des clusters européens : <https://www.clustercollaboration.eu/>
- L'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) : <https://eit.europa.eu/>
- Nouvelle stratégie en faveur de l'enseignement supérieur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52017DC0247&from=EN>
- Espace européen de l'éducation : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr
- Les objectifs de développement durable : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/> ; <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement> ; https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf ; [HTTPS://EC.EUROPA.EU/INFO/STRATEGY/RECOVERY-PLAN-EUROPE_FR](https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_fr) ; https://europa.eu/new-european-bauhaus/index_fr

Bonne rédaction de projet !

